

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, Le dix-huit février à 19h00, Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur d'Étampes convoqué par monsieur le Maire Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des délibérations à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2022.

PRESENTS : MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, OURY François, Valérie GUILLON, L'HUPEAU Fabrice, LECUIR Olivier.**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : RABIER Chantale donne pouvoir à Pierre MONTARU, Rodolphe AUBINEAU donne pouvoir à Fabrice LHUPEAU. **ABSENTES EXCUSÉES** : SAY Annie, BLAIN Laurence.**SECRÉTAIRE** : OURY François.**ORDRE DU JOUR** SESSION ORDINAIRE

Villefrancoeur, 18/02/2022.

Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les ordres du jour les uns après les autres.

1. Approbation du Conseil Municipal du 01/12/2021 : Adopté à l'unanimité.

2. Délibération a) le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, arrêté le 25 novembre 2021 par le Conseil Communautaire de la communauté d'Agglomération de Blois. Une enquête publique sera organisée après la consultation des personnes publiques associées, pourra être l'occasion de corriger d'éventuelles erreurs matérielles et incohérence dans les différents documents.

b) Le conseil municipal lance la procédure d'abrogation de la carte communale et dire que cette abrogation fera l'objet d'une enquête publique unique avec le PLUI-HD d'Agglopolys et noter que l'abrogation de la carte communale sera effective lorsque le PLUI-HD sera opposable.

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération sur les certificats d'économie d'énergie(CEE) : Considérant l'intérêt pour la commune de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des CEE, le conseil approuve le projet de convention entre le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux CEE et autorise le transfert des CEE liés aux travaux réalisés par la commune afin de réaliser des économies d'énergie à des fins de valorisation des CEE.

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération convention des autorisations du droit des sols (ADS) : La commune ne dispose plus de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. La communauté d'agglomération Agglopolys a créé par délibération un service commun chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres concernées. La commune décide de conclure cette convention fixant les missions du service commun et définissant les modalités financières. Adopté à l'unanimité.

5. Acceptation du principe d'adhérer à la télétransmission des actes budgétaires au service de légalité de la Préfecture. Une convention sera signée dès que le prestataire de télétransmission sera choisi.

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération sur la mise en conformité de la participation employeur à la protection sociale des agents : Participation de la commune à compter du 1^{er} mars 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture prévoyance et santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Adopté à l'unanimité.

7. Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

8. Délibération complémentaire à la délibération de 2001 sur le passage aux 35h hebdomadaire ajoutant la précision des 1607h annuelles et la journée de solidarité.

9. Informations diverses : étude d'une participation financière au centre de loisirs de Landes-le-Gaulois. Participation de la Saint-Vincent pour le Coq de l'église. Préparation du bureau électoral. Prochaine réunion pour le vote du budget. Plus de question, la séance est levée à 21h.

